



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET
DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2025-2026



NOM DU SERVICE DE GARDE : Le coffre aux trésors

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE :

ADRESSE POSTALE : 7282, chemin de St-Élie, Sherbrooke, QC, J1R 0K5

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE :
sdg-alfrededesrochers@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-5680

POSTE : 34412

Préparé par Nadia Lapointe , direction de l'école et Manon Laramée , technicien(ne)
en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 25 février 2025

Signature de la présidence du CÉ :

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique_organisation_scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	2,62\$	4,20\$	7,62\$
Frais total de la journée Maximum de 9,50 \$/jour (tarif MEQ)	9,50\$		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,20\$/jour (tarif MEQ)	16,20\$		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	S/O		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année)	1,70\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 25 août 2025 et se terminera le 19 juin 2026 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 7h00 à 7h50

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : De 10h55-11h40 à 14h

Période du midi du préscolaire : De 11h40 à 13h00

Période du midi du primaire : De 11h40 à 13h00

Fin des classes : De 15h05 à 17h30



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7h00 à 17h30

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

☐Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'**un bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés au sous-sol de l'église. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



Absence :

En plus d'aviser le secrétariat et le titulaire, vous devez également aviser le service de garde, en laissant un message par courriel ou téléphone sdg-alfreddesrochers@cssrs.gouv.qc.ca ou 819-822-5680 poste 34412. Aucun départ, aucune arrivée entre 11h40 et 12h55.

Repas et Collations :

Afin de respecter la politique des saines habitudes de vie, il est recommandé d'offrir un dîner santé et bien équilibré. Vous devez fournir à votre enfant les ustensiles nécessaires, et ce, même avec le service de traiteur. Des frais pour des ustensiles remis à l'élève, en cas d'oubli pourraient être facturés, puisque nous n'en avons pas en quantité suffisantes. Les collations acceptées sont les mêmes que l'école, en prévoir une pour le service de garde en fin de journée. Un service de traiteur, indépendant du service de garde, est offert lors de journées de classe. Si votre enfant oublie sa boîte à lunch ou bien que vous ayez omis de faire la réservation de votre repas du traiteur. Un repas sera facturé au montant de 10,00\$ sur l'état de compte du service de garde/dîneurs. Aucun échange ou partage d'aliments est autorisé.

Jeux extérieurs : Puisque nous allons dehors à tous les jours (beau temps, mauvais temps), nous demandons votre collaboration pour vêtir votre enfant adéquatement et selon la température afin qu'il puisse profiter pleinement de ces périodes. Bien identifier tous les vêtements.

Départ en fin de journée :

L'accueil se fera par la porte sous la marquise. Vous devez attendre que le départ

des autobus soit fait avant d'entrer dans l'école. Le départ se fait à 15h15. Aucun parent est autorisé à circuler pour récupérer un élève dans l'autobus. Pour assurer une sécurité, vous devez présenter une preuve d'identité pour les premières semaines. De plus, si des nouvelles personnes devaient venir chercher votre enfant, vous devez nous aviser par courriel, la personne doit fournir une pièce d'identité. Il est interdit de circuler dans l'école, votre enfant ne peut retourner à son casier pour récupérer des objets ou vêtements oubliés.

Journée pédagogique : frais supplémentaire maximal de 10\$ sera chargé aux parents afin d'offrir aux enfants une activité spéciale.

Semaine de relâche : Prendre note que le service de garde est fermé.